



Mémoire de
l'AQDR nationale
Commission des finances publiques
20 Août 2013

Par André Jalbert, MBA
2^e Vice président, AQDR nationale
et Président, AQDR région Québec

Québec, le 20 août 2013

Monsieur le Président,
Madame la Ministre,
Membres de la Commission,

Au nom des Conseils d'administration de l'AQDR nationale et des sections régionales, nous désirons vous remercier de l'invitation qui nous fut faite de participer aux travaux de consultation suite au rapport d'Amours sur l'avenir du système de retraite québécois.

Tout d'abord, permettez-nous de mentionner que l'AQDR regroupe près de 40 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec réparties au sein de 45 sections régionales comptant plus de 500 administrateurs et bénévoles. La mission de l'AQDR est la suivante :

« La défense collective des droits des personnes retraitées, préretraitées et des aînés en général. Ses actions touchent divers domaines, comme les régimes de pensions, le revenu, le logement, la sécurité, la violence, l'âgisme, l'exclusion sociale, le maintien et les soins à domicile, la médication, le transport, enfin tout ce qui peut toucher les personnes aînées dans leur quotidien ».

Les valeurs telles qu'entérinées lors du Congrès d'orientation 2013 sont fondées sur la justice, la liberté, l'autonomie et l'intégrité physique et psychologique de la personne aînée.

Au cours des dernières années, notre implication nationale s'est fait sentir dans des dossiers, tels que la problématique des baux des locataires de résidences privées et autres, les revendications relatives à l'eau chaude ayant causé des décès, des interventions en matière de prestations de services et de soins aux retraités, des programmes d'information et de suivi des aînées, tels que « Coup de Pouce » à Québec avec l'appui de ressources compétentes pour aider les Québécoises et Québécois à solutionner divers problèmes qu'ils vivent au quotidien.

Nous tenons à féliciter le comité d'experts, sur l'avenir du système de retraite québécois pour la qualité de la démarche de recherche qualitative et quantitative effectuée. Nous pensons que c'est un point de départ qui permettra l'élaboration de solutions adéquates à long terme, telles que recherchées par le Comité, et nécessaires, pour l'avenir financier de retraite des aînés.

Fort de sa mission et de ses membres qui sont en forte majorité issus de la classe moyenne avec des revenus de retraite moyens, l'AQDR désire affirmer l'importance de la protection du droit à la retraite acquise par ces travailleuses et ces travailleurs au cours des 50 dernières années et les subséquentes. Aujourd'hui, toutes sortes d'interventions se rapprochent d'une forme d'âgisme qui, pour nous à l'AQDR, est inacceptable. En effet, les retraités et les aînés, en général, sont accusés d'être la source des problèmes financiers de la santé, des services publics, et presque des déficits de l'État. Selon certaines études, cela n'est pas le cas et les aînés retraités ont droit à un minimum de respect et de revenus pour vivre et non survivre face à une espérance de vie améliorée et un meilleur état de santé général.

Tout en reconnaissant que certains retraités, pour diverses raisons personnelles ou professionnelles, bénéficient de revenus de retraite plus élevés, nous, de l'AQDR, sommes d'avis que tous les retraités puissent bénéficier d'un revenu minimum de longévité garanti s'inscrivant dans une perspective de solidarité sociale et nationale. Cette approche doit tenir compte de la situation dite de famille ou de couple et répondre aux besoins élémentaires de tout individu.

D'ailleurs, la position historique de l'AQDR s'est toujours appuyée sur l'importance de relever le niveau des cotisations pour rejoindre 50% des gains admissibles, ce qui se rapproche d'un niveau minimum et permet d'entrevoir une retraite à l'abri des soucis. Cette démarche peut se réaliser sur une base de temps à définir par exemple de 5 à 10 ans.

Cette option est d'autant plus d'actualité, actuellement, puisque nous sommes confrontés en tant qu'aînés aux augmentations de coûts importants, soit factures d'électricité augmentées de 25% depuis 10 ans avec une anticipation de 25% pour les prochains 10 ans, peut-être?, augmentation des taxes municipales et scolaires, hausse du coût de la vie de 1.5% à 2%, crise économique mondiale, baisse de rendement des véhicules de placement sur base individuelle et de fonds de retraite, augmentation des frais de transport en commun ou personnel, et bien d'autres substantielles hausses de coûts des services essentiels.

Nous sommes conscients que toute mesure de revenu de longévité doit s'appuyer sur une capacité de base à payer et une croissance économique nationale, et qu'il faut s'assurer de maintenir un niveau de consommation qui assurera une stabilité économique sans créer un ressac.

Plus spécifiquement, voici notre avis sur les conclusions en 7 points du rapport d'Amours.

- 1) Nous sommes en accord avec la conclusion 1, « que les régimes publics offrent une très bonne protection pour les revenus les plus bas, cette protection diminuant cependant rapidement avec la croissance des revenus, mais dans l'optique d'un revenu répondant aux besoins essentiels principalement ».
- 2) Étant donné que plus de 60% de Québécoises et Québécois n'ont pas de régimes de retraite à revenus garantis, pas de régimes à prestations déterminées ou à cotisations déterminées, nous attirons donc l'attention sous le fait que ces travailleuses et travailleurs n'ont pas l'assurance d'une véritable sécurité financière dans un contexte de fluctuation économique et d'incertitude de rendements qui semblent vouloir perdurer pour plusieurs années futures encore.
- 3) Nous constatons aussi que les régimes à prestations déterminées sont eux-mêmes soumis à de fortes pressions, et ce, pour plusieurs années à venir, ce qui est susceptible d'affecter les droits à une retraite avec une sécurité financière certaine pour une partie des retraités concernés.

- 4) Nous appuyons les 2 objectifs ainsi que les valeurs et principes énoncés par le Comité, ce qui confirme l'importance d'une approche innovante en matière de support à l'épargne personnelle pour les travailleurs et travailleuses, le tout dans un cadre de fiscalité respectant les impératifs d'un budget équilibré par une croissance économique soutenue et entrepreneuriale.
- 5) À la lecture et la réflexion sur les documents produits par le Comité quant à la situation de revenus de retraite, nous pensons que la rente de longévité est une voie intéressante, mais qu'elle pose encore des interrogations quant à sa pertinence dans le contexte des 30 prochaines années et des incertitudes du contexte économique et mondial.
- 6) Nous appuyons donc les buts et les caractéristiques d'une telle rente, mais notre réflexion collective n'est peut-être pas complète quant à son financement et au coût additionnel pour les employeurs, les travailleuses et travailleurs. Au cours des dernières décennies, bien que les salaires aient augmenté considérablement, la population n'a pas nécessairement vu son niveau de richesse réelle augmenté. Le coût moyen d'une maison dans les années 1970 était de 30 000\$, il se situe à l'heure actuelle à 275,000\$, soit un ratio de 9, les salaires eux n'ont pas progressé à ce rythme, et le revenu disponible a diminué selon plusieurs études, en regard, entre autres choses, aux taxes et aux impôts de toutes sortes, il va de soi que le niveau de la qualité de vie au Québec a augmenté, et nous le constatons.

Compte tenu de certains comportements de la gestion administrative de plusieurs régimes, tout en réaffirmant le principe du droit à un revenu de retraite adapté, nous souscrivons à la recommandation qui vise à « protéger la promesse de base des régimes à prestations déterminées, à les rapprocher de la vérité des coûts, à leur donner davantage de latitude pour mieux se gouverner et leur permettre de se restaurer et reconnaissons que diverses conditions et mesures devront être respectées pour résoudre la question des déficits de régime ».

- 7) Nous appuyons la recommandation d'aider les travailleurs à épargner davantage pour la retraite, mais rappelons l'urgence de rendre le système plus efficace. La mise en place de régimes volontaires et l'assouplissement du cadre législatif pour le décaissement d'épargne retraite constituent à notre avis des conditions gagnantes pour un revenu minimum garanti de longévité.

En conclusion, l'AQDR reconnaît l'importance d'une retraite adaptée et appuyée par un revenu minimum adéquat aux besoins essentiels dans un contexte de garantie de préservation du droit à la retraite des générations actuelle et future.

Merci de votre attention.